

Elections municipales 2026

Promouvoir la prévention et des environnements favorables à la santé



Action n°16

**Protéger les enfants durant leurs
1000 premiers jours**

 **Protéger les enfants durant leurs 1000 premiers jours des expositions dangereuses par l'adaptation des pratiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance et par des actions de sensibilisation à destination des femmes enceintes**



Quel est le problème ?

Protéger les 1000 premiers jours est un enjeu majeur de santé publique : en effet cette période qui va de la conception jusqu'aux deux ans de l'enfant constitue une étape déterminante pour sa santé et son développement futur, mais c'est aussi une période de grande vulnérabilité. Durant cette phase, les organes, le système nerveux et le système hormonal se développent de manière particulièrement sensible aux expositions environnementales.

Selon l'Inserm, **les perturbateurs endocriniens** (phtalates, bisphénol A, pesticides, etc.) peuvent provoquer des troubles du neurodéveloppement, des maladies métaboliques (obésité, diabète), ou encore des atteintes de la fertilité. Ces substances sont présentes dans l'air, l'alimentation, les cosmétiques ou les matériaux du quotidien, et leur exposition précoce peut avoir des effets durables voire transgénérationnels. **Les plastiques et les PFAS**, surnommés "polluants éternels", représentent également une menace croissante. Ces composés sont utilisés dans les emballages alimentaires, ustensiles antiadhésifs, textiles imperméables ou encore certains produits d'hygiène. Très persistants dans l'environnement et dans l'organisme, ils peuvent s'accumuler et perturber le système hormonal, immunitaire et métabolique, avec des effets potentiels sur la croissance, le poids de naissance ou la fertilité future. **Le plomb** constitue un autre danger majeur pour les jeunes enfants. Même à faibles doses, il peut entraîner un risque de saturnisme : une baisse du quotient intellectuel, des troubles du comportement et des atteintes du système nerveux. Il n'existe aucun seuil d'exposition sans risque : les principales sources demeurent les anciennes peintures au plomb, les poussières domestiques et parfois l'eau des canalisations.

Protéger cette période critique implique donc de réduire les sources d'exposition dans les milieux de vie des femmes enceintes et des jeunes enfants, et de sensibiliser les familles et les professionnels à l'importance d'un environnement sain dès le début de la vie.



Protéger les enfants durant leurs 1000 premiers jours des expositions dangereuses par l'adaptation des pratiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance et par des actions de sensibilisation à destination des femmes enceintes



Les leviers de mise en œuvre pour les élus



Pour protéger les enfants durant leurs 1000 premiers jours – de la grossesse jusqu'à l'âge de deux ans – les maires ont un rôle essentiel à jouer. **Ils peuvent agir en adaptant les lieux et les pratiques dans les crèches, écoles, cantines et autres lieux d'accueil de la petite enfance.** Cela passe par le remplacement des matériaux et équipements contenant des substances nocives (plomb, plastique, perturbateurs endocriniens) au profit de produits sains et certifiés. L'utilisation de produits d'entretien écologiques, la formation des personnels aux gestes non toxiques, et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur (ventilation, choix de peintures et revêtements sans composés volatils) sont également des leviers importants.



Les maires **peuvent intégrer des critères de santé environnementale** dans les marchés publics et les appels d'offre, et **favoriser des constructions ou rénovations écologiquement responsables.**



En parallèle, **des actions de sensibilisation à destination des femmes enceintes et des jeunes parents sont nécessaires :** campagnes d'information sur l'alimentation, les produits du quotidien, les cosmétiques, l'entretien du logement, ateliers pratiques et accompagnement via les services de santé (PMI, sages-femmes, etc.).



Protéger les enfants durant leurs 1000 premiers jours des expositions dangereuses par l'adaptation des pratiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance et par des actions de sensibilisation à destination des femmes enceintes



Enfin, les collectivités peuvent **soutenir financièrement les structures ou les familles dans l'achat de produits sains ou les travaux d'assainissement du logement, tout en réalisant des diagnostics réguliers** dans les lieux d'accueil pour suivre l'exposition aux polluants.



Exemples de mise en oeuvre

Strasbourg

Afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse, la **Ville de Strasbourg** propose à toutes les femmes enceintes habitant à Strasbourg de bénéficier du dispositif « Ordonnance verte ». Ce dispositif, destiné à environ 1 500 femmes enceintes ou en parcours de Procréation Médicale Assistée (PMA) habitant à Strasbourg, comprend des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens ainsi que la mise à disposition gratuite d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique et de circuit court, chaque semaine, pour une durée de 2 à 7 mois (selon les revenus).

Lyon, Albi, Poitiers, Nice... Près de 300 villes ou communautés d'agglomérations ont aujourd'hui signé la charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien » élaborée par le Réseau Environnement Santé pour développer des bonnes pratiques afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Ces mairies ont ainsi pris l'engagement d'agir sur 5 points : phytosanitaires, alimentation, formation des professionnels, marchés publics, information de la population.

 **Protéger les enfants durant leurs 1000 premiers jours des expositions dangereuses par l'adaptation des pratiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance et par des actions de sensibilisation à destination des femmes enceintes**

Paris

Dans son deuxième **Plan Parisien Santé Environnement** voté en 2024, la **ville de Paris** s'est fixée comme axe prioritaire d'agir aux périodes les plus sensibles de la vie et notamment pendant les 1000 premiers jours de l'enfant. Parmi les actions emblématiques qu'elle souhaite mettre en place figurent par exemple un projet d'éco-PMI pour faire des 44 PMI de Paris des lieux ressources en santé environnementale ; la mise à disposition d'une mallette pour la santé des bébés, remise lors d'ateliers de sensibilisation, contenant des produits sains, abordables et adaptés au quotidien des jeunes parents pour prendre soin d'eux, de leur bébé et de leur environnement ; ou encore la mise en place d'une garantie santé environnementale pour les écoles et crèches avec des plans d'action anti-pollution, un accès à la nature et végétalisation, une restauration collective de qualité et des actions de sensibilisation sur les bons gestes à adopter.

Associations membres de France Assos Santé actives sur le sujet

L'association Réseau Environnement Santé (RES)



L'Association des familles victimes du saturnisme (AFVS)





Protéger les enfants durant leurs 1000 premiers jours des expositions dangereuses par l'adaptation des pratiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance et par des actions de sensibilisation à destination des femmes enceintes

RESSOURCES



Site 1000 premiers jours
Le site des parents et des futurs parents

Des substances qui interfèrent avec nos hormones
en modifiant leur production et leurs actions dans l'organisme

Troubles du neurodéveloppement, du métabolisme, de la fertilité, cancers :
de nombreux impacts sur la santé sont suspectés

Dossier

Dossier de l'Inserm sur les perturbateurs endocriniens



Dossier
Dossier de Santé publique France sur le saturnisme de l'enfant



Article de presse

Les PFAS peuvent altérer la santé du placenta pendant la grossesse - Inserm



Replay de webinaire

Webinaire « Notre santé face aux expositions d'une vie : du Génome à l'Exosome » - France Assos Santé

A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



[Défendre vos droits](#)

[Vous représenter](#)

[Agir sur les lois](#)